

HONGRIE

Date des élections: 15 juin 1975

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement, à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

L'Assemblée nationale, Parlement unicaméral de la Hongrie, se compose de 352 membres élus pour 4 ans.

Système électoral

Sont électeurs les citoyens hongrois, de l'un ou l'autre sexe, âgés de 18 ans révolus, à l'exception des personnes qui ont été privées du droit de vote par décision judiciaire ou qui font l'objet d'une surveillance policière spéciale, ainsi que des détenus et des aliénés.

Les listes électorales sont établies au niveau de la circonscription et sont révisées avant chaque élection. Un électeur absent de sa circonscription peut être inscrit sur les listes de la circonscription où il réside provisoirement et voter dans cette circonscription. Le vote n'est pas obligatoire.

Tout électeur peut être candidat à l'Assemblée nationale, à condition d'avoir reçu l'investiture du Front populaire patriotique. Le mandat parlementaire n'étant pas incompatible avec un travail rémunéré, les députés peuvent continuer à exercer leur profession pendant la durée de leur mandat.

Avant les élections et dans chaque circonscription, les comités locaux du Front populaire patriotique organisent des réunions d'électeurs dans les communes, les usines, les bureaux et tous les lieux de travail, ainsi que pour les membres des forces armées et de la police. Les candidats à la députation — qui peuvent être présentés par des organes du Front patriotique, par des organisations à caractère social, par des communautés de travailleurs ou par des électeurs isolés — sont choisis au cours de ces réunions. Reçoit l'investiture du Front patriotique toute personne répondant aux conditions fixées par les statuts de cette organisation **et** qui recueille au moins un tiers des voix des électeurs présents à la réunion. Il peut donc se faire qu'un même siège soit brigué par plusieurs candidats.

Les députés sont élus dans 352 circonscriptions, au scrutin uninominal. Si, dans une circonscription, à l'issue du premier tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, ou si la participation électorale n'a pas atteint 50 %, il est procédé à un ou plusieurs autres tours de scrutin, jusqu'à ce que ces conditions soient remplies.

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle, dans un délai de 12 mois.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Conformément à la loi, le Conseil de la présidence de la République populaire hongroise a fixé la date des élections à l'Assemblée nationale 45 jours à l'avance.

Le Front populaire patriotique a établi les listes de candidats à l'Assemblée, sur la base des désignations décidées lors des réunions publiques organisées par plus de 3700 de ses comités locaux. Le Front patriotique, mouvement de masse à caractère socio-politique, fondé en 1954 pour succéder au Front populaire indépendant de Hongrie, comprend des membres du Parti socialiste des travailleurs hongrois, ainsi que des personnes qui n'appartiennent pas à cette organisation; il représente des organisations de masse, comme les syndicats et les mouvements de jeunes ou de travailleurs ruraux et, conformément aux objectifs fixés par la Constitution, il rassemble les forces du pays, en vue de construire le socialisme et de mener à bien diverses tâches, dans le domaine politique, économique et culturel.

Dans 34 des 352 circonscriptions du pays, à l'issue des réunions préélectorales, deux personnes ont reçu simultanément l'investiture nécessaire pour se présenter aux élections. Les candidats à l'Assemblée étaient donc au nombre de 386. Leurs noms ont été publiés plus de 10 jours avant la date du scrutin.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée nationale

Nombre d'électeurs inscrits	7 760 464	
Votants		(97,6%)
Suffrages valablement exprimés	7 527 169	

Formation politique	Nombre de sièges
Front populaire patriotique.	352

2. Répartition des députés par catégories professionnelles

Ouvriers.157
Intellectuels.146
Paysans.48
Divers.1
	352

3. Répartition des députés par sexes

Hommes.251
Femmes.101
	352

4. Répartition des députés par classes d'âge

Moins de 30 ans.37
31-35.44
36-40.27
41-45.55
46-50.71
51-55.68
56-60.24
61-65.17
66-70.6
Plus de 70 ans.3^
	352